



COMMUNIQUÉ

N° : 72

La taxe environnementale proposée va faire perdre des emplois sans décarboniser l'aviation

18 septembre 2020 (Genève) – L'Association du transport aérien international (IATA) prévient que la nouvelle taxe environnementale proposée en France échouera à décarboniser le secteur de l'aviation et éliminera 150 000 emplois en aviation en France.

La Convention citoyenne pour le climat (CCC) – une organisation citoyenne créée à l'initiative du président Macron – propose une série de mesures pour endiguer les émissions de l'aviation, dont une écotaxe sur les billets d'avion vendus en France, visant à recueillir 4,2 milliards d'euros annuellement. La France impose déjà à l'aviation certaines taxes parmi les plus lourdes d'Europe.

La Direction générale de l'aviation civile de France (DGAC) estime que si elle était mise en œuvre, la proposition de la CCC causerait la perte de 150 000 emplois et coûterait à l'économie française cinq à six milliards d'euros en perte de PIB.

En contrepartie de ces coûts économiques, les mesures réduiraient les émissions de 3,5 millions de tonnes par année, ce qui représente moins de 1 % des émissions françaises.

« Cette proposition ne peut être prise au sérieux. Ce n'est pas le temps d'ajouter la perte de six milliards d'euros et de 150 000 emplois à la destruction économique qui frappe déjà le secteur aérien français en raison de la COVID-19. Et cela éliminera presque tous les 160 000 emplois que le gouvernement tente de créer avec son plan de relance économique de 100 milliards d'euros. En ces temps de crise, nous avons besoin de politiques cohérentes qui sauvent des emplois, et non de politiques qui les éliminent », a déclaré Alexandre de Juniac, directeur général et chef de la direction de l'IATA.

L'industrie aérienne s'est engagée à l'échelle mondiale à se décarboniser. À compter de 2021, l'industrie s'est engagée à avoir une croissance neutre en carbone, et les compagnies aériennes du monde entier s'emploient à réduire de moitié les émissions nettes de carbone de l'industrie d'ici 2050, par rapport au niveau de 2005.

De plus, les compagnies aériennes sont soumises au mécanisme européen d'échange de droits d'émissions pour leurs opérations intra-européennes.

« L'aviation est un chef de file en matière de décarbonisation – c'est la première industrie à prendre des engagements sectoriels mondiaux en matière d'émissions, bien qu'elle dépende lourdement du carbone. Si la CCC est réellement sérieuse au sujet de la décarbonisation de l'aviation, elle devrait offrir à l'industrie un soutien dans la poursuite de sa feuille de route verte », ajoute M. de Juniac.

L'IATA prévient aussi qu'une approche unilatérale en matière de réduction des émissions de l'aviation pourrait compromettre les progrès qui s'accomplissent à l'échelle mondiale.

Le premier mécanisme mondial de compensation du carbone dans un secteur économique particulier, le Régime de compensation et de réduction de carbone pour l'aviation internationale (CORSIA), a été adopté par les gouvernements sous l'égide de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et il s'applique à tous les vols internationaux.

« Si la France impose cette taxe nationale unilatérale et débilatante, cela menacera le CORSIA, un mécanisme international qui va réduire les émissions de carbone d'un milliard de tonnes. L'impact environnemental net de la proposition de la CCC sera dévastateur si cela procure aux grands émetteurs ou aux pays en développement un prétexte pour ne pas soutenir le CORSIA », selon M. de Juniac.

En temps normal, l'industrie aérienne française soutient environ 1,1 million d'emplois et contribue au PIB national à hauteur de plus de 100 milliards d'euros, soit environ 4,3 %. L'arrivée de la COVID-19 a réduit de 80 % le nombre de passagers en France depuis le mois de mars, tandis que les recettes des compagnies aériennes ont diminué de 15 milliards d'euros, selon les estimations, menaçant environ 466 000 emplois, selon les analyses de l'IATA. La France va perdre cette année sa position de neuvième plus important marché des voyages dans le monde.

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec :

Communications corporatives

Tél. : +41 22 770 2967

Courriel : corpcomms@iata.org

Notes aux rédacteurs :

- L'IATA (Association du transport aérien international) représente quelque 290 compagnies aériennes qui assurent 82 % du trafic aérien mondial.
- Vous pouvez visiter notre page Twitter – <https://twitter.com/iata> – pour être au courant des annonces, des politiques et d'autres informations importantes.